



Direction des Affaires Scolaires

**2023 DASCO 39** - Dénomination de l'école Agnès Varda

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les articles L. 2121-30 du Code Général des Collectivités territoriales et L. 212-4 du Code de l'éducation confèrent à la Ville de Paris le pouvoir de création et d'implantation des écoles, ainsi que la charge qui en découle.

Au regard de ces dispositions, et par extension, la dénomination des écoles relève de la compétence de la Ville de Paris.

La Municipalité a souhaité rendre hommage à Agnès Varda cinéaste, photographe et plasticienne parisienne née en 1928. A son arrivée à Paris, en 1951, elle s'installe rue Daguerre (14e) qu'elle ne quittera plus jusqu'à sa disparition en 2019. Amoureuse de son quartier, elle en avait fait les décors de Cléo de 5 à 7 et lui consacra un film documentaire : Daguerréotypes.

L'ensemble de son œuvre cinématographique est récompensé par un [César d'honneur](#) en 2001, par le [prix René-Clair](#) de l'[Académie française](#) en 2002, par une [Palme d'honneur](#) au [Festival de Cannes 2015](#), par un [Oscar d'honneur](#) reçu en 2017 et par la [Caméra de la Berlinale](#) en 2019.

Aussi, conformément au souhait exprimé par la mairie du 14e arrondissement, qui répond à une forte attente des habitants du quartier où Agnès Varda habitait et était connue de toutes et tous, il est proposé que l'école élémentaire publique située au 46 rue Boulard (14e) soit dénommée « École élémentaire Agnès Varda ».

Le choix de cette dénomination a fait l'objet d'échanges avec la communauté éducative et a été présenté au conseil d'école. Le rectorat en a été informé.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris